

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal

du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-neuf juin, à 22h30, le Conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 22 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

Etaient présents : Mesdames Frédérique LIGER, Isabelle LORIZ, Martine POTHIN ; Messieurs Charles BOUCHARD, Vincent BRUN, Marc GRIMAND, Bruno LEBLANC, Jean-Michel JOSSERAND, Jean-Louis GAGNEUX et Chung Tong WONG.

Etaient excusés : Madame Brigitte AVOSCAN, Messieurs Yves SELIGOUR, Pascal VASSEUX et Olivier ANSELME

Etaient absents : Monsieur Frédéric LOZANO,

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **M. Vincent BRUN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 22h30 et après validation, à l'unanimité, du compte-rendu de la séance du 29 mai 2017 donne lecture de l'ordre du jour.

1. Commissions communales

A/ Urbanisme

Jean-Louis GAGNEUX présente les dossiers :

- Route de Sainte-Croix
 - a) un mur de clôture aura comme hauteur 1.40 m, conformément au PLU. En effet, la proposition de 2 m a été refusée.
 - b) Un plan concernant un projet d'entrée de propriété a été accepté suite à un mail que Jean-Louis a reçu.
- Rue du Grillet

Une déclaration préalable de division parcellaire sera composée de 3 lots d'environ 400m².

Jean-Louis GAGNEUX n'a pas d'autres éléments nouveaux à présenter au CM.

B/ Environnement, voirie et bâtiments

Environnement :

Les forêts des collectivités et autres personnes morales publiques relèvent du régime forestier dès lors qu'elles sont susceptibles d'exploitation régulière. Néanmoins, un grand nombre de forêts publiques, susceptibles d'exploitation régulière ne bénéficient pas du régime forestier par méconnaissance ou par réticence des propriétaires.

L'Office National des Forêts (ONF) en partenariat avec l'association départementale des communes forestières de l'Ain, est chargé de réaliser du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 un diagnostic des surfaces appartenant à des propriétaires publics et ne bénéficiant pas du régime forestier.

Charles BOUCHARD va prendre contact avec M. HAON de l'Office national des Forêts pour éclaircir ce point et savoir si la Commune de PIZAY est concernée par ce recensement.

Environnement / Voirie :

Jean-Michel JOSSERAND signale l'interdiction de l'utilisation dans le domaine public des désherbants. Il faut donc envisager des solutions palliatives.

Marc GRIMAND a évoqué lors de la dernière réunion de la 3CM la possibilité de mutualiser les nouveaux moyens de désherbage.

Charles BOUCHARD parle d'une solution écologique : semer des fleurs de jachère qui remplacent les mauvaises herbes et donc évitent le désherbage.

Bâtiments :

Une climatisation a été installée dans la classe en préfabriquée à l'arrière de l'école car la température était trop élevée. Il convient de finaliser l'installation en installant des protections au niveau des conduits extérieurs au bâtiment.

Marc GRIMAND demande aux membres de la commission bâtiment de profiter de l'absence d'élèves et de personnel dans l'enceinte de l'Ecole pour effectuer une maintenance à tous les niveaux : éclairage, sécurité, portes, chauffage ... etc.

Il indique qu'il se chargera de couper les énergies dans l'Ecole afin de faire des économies.

Voirie :

Jean-Michel JOSSERAND informe le Conseil Municipal d'un changement de compteur d'eau au niveau du « Putaret ».

C/ Scolaire et cimetière

Scolaire : Point de situation concernant l'abandon ou la poursuite des nouveaux rythmes scolaires (TAP).

Isabelle LORIZ annonce qu'une classe s'ouvrira à BRESSOLLES lors de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2017.

Il y aura donc à la prochaine rentrée, 4 classes à BRESSOLLES, 3 classes à PIZAY et 2 classes à LE MONTELLIER.

Elle ajoute que cette ouverture de classe permettra de limiter à environ 25, le nombre d'élèves par classe.

Concernant les rythmes scolaires TAP, Les Maires du RPI ont réalisé une réunion par anticipation pour étudier le passage à la semaine à 4 jours comme le permet les nouvelles annonces du Gouvernement.

Suite au vote du Conseil d'Ecole de juin 2017, sur 28 votants, aucune abstention, 3 vote pour le maintien des TAP et 25 voix pour le retour à la semaine à 4 jours ;

Suite au sondage réalisé par les représentants des parents d'élèves auprès de ces derniers, une majorité s'est exprimée en faveur du retour à la semaine à 4 jours.

Les maires du RPI ont alors fait parvenir un courrier à l'Inspection Académique de l'Ain pour demander un retour à la semaine à 4 jours en précisant les différents arguments motivant cette demande.

A cette date, une décision de l'Académie est toujours attendue.

D/ Sécurité

Commission d'accessibilité intercommunale :

Vincent BRUN a participé à la commission d'accessibilité intercommunale le 31 mai 2017. Les membres de cette commission ont étudié les offres et retenu les entreprises qui effectueront les travaux de remise en conformité d'accessibilité des bâtiments de la 3CM.

Les bâtiments concernés sont :

- le gymnase de la commune de MONTLUEL
- le gymnase de DAGNEUX
- le gymnase de la BOISSE
- la Maison de la Jeunesse et de al Culture de Montluel.

Le montant total des travaux s'élève à 127 622€

Les travaux seront réalisés sur les 4 bâtiments durant les mois de juillet et août 2017.

SDIS de l'Ain : DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) :

Vincent BRUN a participé le 19 juin 2017 à la réunion d'information des Maires et représentants des EPCI.

Les représentants du SDIS de l'Ain ont présenté durant cette réunion les évolutions de la réglementation en matière de DECI = Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les faits marquants sont le transfert des responsabilités de la DECI aux Maires des communes.

Au sein de chaque commune, il faudra créer un « Service public de la DECI » qui va gérer en mode projet la remise en conformité si nécessaire de chaque Point d'Eau Incendie (PEI) avec un financement distinct du service public de l'eau.

A noter qu'il n'existe pas de subvention pour aider le financement de la DECI.

Vincent BRUN demande à ce qu'une commission spécifique soit créée pour gérer ce point.

2. Les gens du voyage – Arrêté d'interdiction de stationnement illicite

En application de la loi N° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et des prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La Communauté de Communes du canton de Montluel gère pour le compte des communes l'aire d'accueil des gens du voyage, sise sur la Commune de La Boisse, destinée à l'accueil et au séjour des gens du voyage. L'aire d'accueil est strictement destinée au stationnement des gens du voyage dans les conditions définies ci – après. Aucune réservation d'emplacement n'est possible. L'aire d'accueil est ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre. La Communauté de Communes du Canton de Montluel fixe une à deux périodes de fermeture annuelle de l'aire afin d'assurer les travaux nécessaires à son entretien.

L'accueil s'effectue sur place, du lundi au vendredi, aux heures ouvrables. L'accueil ne peut avoir lieu les samedis, les dimanches et jours fériés.

L'aire de grand passage ouvrait ces portes le vendredi 5 mai 2017 au soir.

Afin d'intenter une intervention d'expulsion si les gens du voyage ne partaient pas aux dates définies, un arrêté doit obligatoirement être pris par la commune de Pizay et ce, afin de pouvoir lancer les procédures. En conséquence de quoi, Mr Philippe GUILLOT-VIGNOT nous demande de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement illicite sur notre commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet arrêté à prendre

3. Finances

Attribution de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)

Le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 (JO du 28/12/1997) a porté création d'une Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures, et que l'arrêté du 26 décembre 1997 en a fixé les montants de référence.

Cette indemnité d'exercice est attribuée aux fonctionnaires de la filière technique qui participent aux missions des préfectures dans lesquelles ils sont affectés.

Celle-ci peut être attribuée en fonction de plusieurs critères, tels que : la notation, le niveau de responsabilité, l'animation d'une équipe, les agents à encadrer. Au montant de référence peut-être affecté un coefficient multiplicateur allant jusqu'à 3 – qui est attribué par le Maire.

Une délibération a déjà été prise en séance du 26 mai 2016 pour l'attribution de cette indemnité pour l'année 2016. Néanmoins, il faut à nouveau délibérer pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité de prendre une délibération

4. Bibliothèque

L'association des utilisateurs du logiciel MoCCAM finance la location des serveurs permettant d'héberger Waterbear (ainsi que moccam-en-ligne).

Afin de contribuer au fonctionnement de Waterbear et moccam-en-ligne, une subvention serait souhaitable pour cette société.

Chung Tong Wong suggère au conseil municipal de participer à hauteur de 100 € pour l'année 2017 et de 50 € les années suivantes.

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité.

5. Budget EAU

Le budget EAU est équilibré. Par contre, Chung Tong Wong informe le conseil municipal qu'il y aura des ajustements à faire.

En conséquence, Chung Tong Wong propose de faire une présentation du budget avec les préliminaires lors du prochain CM.

Le conseil municipal est d'accord.

6. Informations diverses

Plan de sécheresse et canicule

a) Plan de sécheresse

Le préfet du Rhône a décidé par arrêté du 15 mai 2017 de placer en situation de vigilance sécheresse le département du Rhône et la Métropole de Lyon. Le déficit pluviométrique observé depuis cet automne n'a pas permis la recharge des nappes au niveau habituellement observé sur la même période : les niveaux des nappes et des cours d'eau restent bas pour la saison. Les précipitations des trois dernières semaines ont eu un impact temporaire sur le débit des cours d'eau, mais ne permettent pas de recharger les nappes à cette période de l'année.

La mise en place de la situation de vigilance a pour objectif d'alerter sur la sensibilité de la ressource en eau et d'inviter les usagers – particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités – à une utilisation économe de l'eau et à faire preuve de civisme : il est demandé à chacun d'adopter les bons réflexes (lutte contre les fuites...) que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou à partir des réseaux publics de distribution.

En l'absence de pluies significatives et si la situation actuelle ne s'améliore pas au cours des prochaines semaines, des mesures complémentaires de restriction et d'interdiction des usages de l'eau pourraient être prises.

b) Plan canicule

Le préfet a activé le niveau 3 « alerte canicule » à compter du 20 juin 2017 le niveau 3 « alerte canicule » du Plan canicule.

Une masse d'air très chaude s'était installée sur la France. Les fortes chaleurs des derniers jours ont conduit à l'activation d'une vigilance canicule orange dans le département de l'Ain et de l'activation du plan canicule au niveau 3 « alerte canicule » sur une échelle de quatre niveaux. Cet épisode de canicule précoce est intense pour la période et relativement durable.

Le niveau 3 conduit l'agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et les acteurs locaux (notamment les maires, les établissements de santé et médico-sociaux, les services d'urgence et de secours) à organiser la montée en charge du dispositif préventif et opérationnel pour la prise en charge des personnes vulnérables.

Les décisions mises en œuvre par le préfet seront révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

Une plate-forme téléphonique, accessible au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h) permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

Pour venir en aide aux personnes vulnérables, appelez le 115 (numéro d'urgence du SAMU social) ou contactez votre mairie.

Le dispositif ORSEC a été levé le 25 juin 2017 par M. le Préfet de l'Ain.

e) SIEA – Rencontre à Montluel

Bruno LEBLANC explique les principaux éléments de la réunion du 21 juin 2017. Il souligne notamment que des travaux de raccordement du village de LE MONTELLIER à la fibre optique vont s'opérer à partir du 10 juillet 2017. Il y aura des gênes de circulation à prévoir sur la route qui mène à LE MONTELLIER.

h/ Nouvelle version du Plan Vigipirate en date du 28 juin 2017. Ce document a été envoyé aux présidents des associations de PIZAY.

i/ Rémi CHAPOLARD, Président de la société de Chasse de PIZAY convie les membres du Conseil Municipal de PIZAY au vin d'honneur du Ball Trap le 23 juillet 2017 à 12h.

j/ Vincent BRUN attire l'attention des membres de la commission urbanisme sur les déchets non maîtrisés par les entreprises, ouvrant sur la commune des chantiers des constructions de nouvelles maisons. En effet, malgré la présence d'une benne à déchets au niveau des constructions route de Sainte Croix, des déchets sont présents sur les trottoirs, dans les haies et les clôtures du voisinage.

Vinent BRUN propose qu'un courrier imposant la bonne gestion des déchets soit systématiquement remis à la délivrance d'un permis de construire.

k/ Charles BOUCHARD informe le Conseil Municipal que le CPI de PIZAY ne procédera pas au changement du portail du local pompier comme initialement prévu. Cette rénovation a été jugée trop coûteuse.

l/ Bruno LEBLANC annonce que la migration des données sur le serveur NAS est finalisée.

m/ Bruno LEBLANC a reçu le témoignage de certaines personnes ayant eu des difficultés à trouver le cimetière de PIZAY et il suggère qu'un panneau d'indication du cimetière soit posé au niveau de la « Croix » direction SAINTE CROIX.

n/ Bruno LEBLANC fait part de l'arrivée d'un nouveau forain « Le Papillon du goût » qui proposera des plats cuisinés lors du prochain Marché de PIZAY le 9 juillet 2017.

o/ Bruno LEBLMANC indique que lors de la fête du 14 juillet 2017 et dans le cadre du Plan Vigipirate, le véhicule de la commune ainsi qu'un véhicule des pompiers de PIZAY seront installés pour sécuriser la place de PIZAY où se tiendra la fête.

p/ Prochain CM le 27 juillet 2017 à 20h.

M. le Maire clôture la séance à 23h38.